

## TRANSPORT SCOLAIRE

### **Faciliter les trajets maison établissement scolaire**

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est compétente sur son territoire pour transporter les élèves du point d'arrêt le plus proche de leur domicile vers leur établissement scolaire (trajet aller/retour). Elle a ainsi délégué la gestion du transport scolaire à la Federteeep, qui, enregistre votre demande de transport scolaire.

#### **Comment votre enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?**

Selon votre domiciliation et la localisation de l'établissement scolaire dont dépend votre enfant, La Federteeep vous informe sur vos droits au transport scolaire et sous quelle forme celui-ci peut s'opérer (bus scolaires ou lignes régulières quand celles-ci existent).

Il faut noter qu'à l'intérieur du périmètre de 3 km défini entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire dont dépend l'élève, le service de la FEDERTEEP n'est pas assuré.

En milieu urbain, les élèves peuvent emprunter les navettes urbaines : la Navette de Gaillac, La Navette de Graulhet, Le Passe Pont entre Rabastens et Couffouleux et Lislenbus à Lisle-sur-Tarn.

Une dérogation à la carte scolaire ne donne pas droit au transport scolaire.

#### **Où vous renseigner pour les trajets, le tarifs, l'inscription**

Le site Internet de Federteeep vous informe et vous accompagne pour l'inscription de votre enfant au transport scolaire.

*Bon à savoir : à partir de la rentrée scolaire 2023/2024, l'agglo met en place la gratuité du transport scolaire sur l'ensemble de son territoire.*



**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
GAILLAC -  
GRAULHET**

Técou BP 80133 -  
81604 - GAILLAC  
Cedex

Page URL: <https://www.gaillac-graulhet.fr/grandir-ensemble/enfance-et-scolarite/transport-scolaire/>

Accueil du public :  
Du lundi au jeudi :  
8h45-12h15 / 13h45-  
17h30  
Vendredi :  
8h45-12h15 / 13h45-  
17h00